



Réf. : *235*-2023/PR/ANSR/CS/SP/SA

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL À L'AUTORITÉ NATIONALE DE SÛRETÉ RADIOLOGIQUE ET DE RADIOPROTECTION

L'Autorité nationale de sûreté radiologique et de radioprotection (ANSR) est un Établissement public à caractère scientifique et technique créé par la loi n° 2017-29 du 15 mars 2018 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en République du Bénin.

Elle a pour mission entre autres :

- de délivrer les autorisations dans le domaine des applications de l'atome entrant dans le cadre d'activités médicales, industrielles et de la recherche, du transport des substances radioactives, de l'exportation et de l'importation des matières nucléaires et de toute source radioactive ;
- d'inspecter et d'évaluer les installations et activités, objet d'autorisation, à l'effet de vérifier leur conformité avec les dispositions de la loi, de la réglementation, des termes et conditions de l'autorisation ;
- de définir et de percevoir des redevances pour les autorisations et les agréments ;
- d'établir et de maintenir à jour un registre national des sources de rayonnements ionisants.

En vue de renforcer le Secrétariat permanent, elle lance le présent avis public à candidatures pour pourvoir aux postes ci-après :

1. un (e) (01) responsable de la sécurité nucléaire et des inspections ;
2. un (e) (01) responsable de la sûreté radiologique et des autorisations ;
3. un (e) (01) responsable des audits et du registre national des sources de rayonnements ionisants ;
4. un (e) (01) Agent Comptable.

1. Conditions générales :

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- être de bonne moralité ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise ;
- être apte à travailler en équipe et sous pression ;
- être capable d'effectuer des déplacements sur le terrain ;
- être disponible à partir du 1^{er} juin 2023.

KAR



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone : +229 21604485
Email : ansr@gouv.bj
Site web : ansr.gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

2. Conditions particulières :

2.1. Responsable de la sécurité nucléaire et des inspections

2.1.1. Responsabilités et tâches

Le (la) Responsable de la sécurité nucléaire et des inspections assiste le Secrétaire permanent de l'ANSR dans la gestion des dossiers de sécurité nucléaire et coordonne la réalisation des inspections. À ce titre, il (elle) assure les tâches relatives à/au :

- l'étude des dossiers de déclaration et demandes d'autorisations ou d'agrément ;
- contrôle et inspection des installations selon l'approche graduée ;
- transport des matières radioactives ;
- la mise en œuvre des actions relatives au Protocole additionnel et aux accords de garanties nucléaires ;
- la préparation et la réponse aux urgences nucléaires ou radiologiques ;
- la mise en œuvre du Plan national intégré d'appui à la sécurité nucléaire (INSSP).

2.1.2. Qualifications et aptitudes

- être titulaire d'un master en radioprotection ou équivalent ;
- avoir une bonne connaissance des sources radioactives et générateurs de rayonnements ionisants ;
- avoir des compétences en matière d'inspection des installations radiologiques ;
- avoir une aptitude à la communication et à l'analyse ;
- avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle.

2.2. Responsable de la sûreté radiologique et des autorisations

2.2.1. Responsabilités et tâches

Le (la) Responsable de la sûreté radiologique et des autorisations assiste le Secrétaire permanent de l'ANSR dans la gestion des dossiers de sûreté radiologique (exposition professionnelle, exposition du public et exposition médicale) et coordonne la délivrance des autorisations et agréments. À ce titre, il (elle) assure les tâches relatives à/au :

- l'étude des dossiers de déclaration et demandes d'autorisations ou d'agrément ;
- classement des autorisations et agréments délivrés ;
- suivi dosimétrique du personnel des installations radiologiques ;
- suivi du travail des Personnes compétentes en radioprotection (PCR) des installations.

2.2.2. Qualifications et aptitudes

- être titulaire d'un master en radioprotection ou équivalent ;
- avoir une bonne connaissance des sources radioactives et générateurs et de rayonnements ionisants ;
- avoir une aptitude à la communication et à l'analyse ;
- avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle.

KAR



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone : +229 21604485
Email : ansr@gouv.bj
Site web : ansr.gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

2.3. Responsable des audits et du registre national des sources de rayonnements ionisants

2.3.1. Responsabilités et tâches

Le (la) Responsable des audits et du registre national des sources de rayonnements ionisants planifie et exécute les audits et assiste le Secrétaire permanent de l'ANSR dans le maintien à jour du registre national des sources. À ce titre, il (elle) assure les tâches relatives à/au :

- l'audit interne annuel de l'ANSR ;
- l'étude des dossiers de déclaration et demandes d'autorisations ou d'agrément ;
- l'enregistrement des installations radiologiques selon leur statut dans le Système d'information des Organismes de réglementation (RAIS) ;
- l'enregistrement des sources radioactives et générateurs de rayonnements dans le Système d'information des Organismes de réglementation (RAIS).

2.3.2. Qualifications et aptitudes

- être titulaire d'un BAC + 3 dans un domaine des sciences et techniques ;
- avoir des compétences en matière d'audit qualité ;
- avoir des compétences en matière de catégorisation des sources ;
- avoir une aptitude à la communication et à l'analyse ;
- être titulaire du PGEC serait un atout.

2.4. Agent Comptable

2.4.1. Rôles et responsabilités

L'Agent Comptable aura pour mission d'exécuter toutes les tâches en matière de planification, de gestion des ressources financières, de trésorerie, de gestion des ressources matérielles et des services généraux. Il assure le recouvrement des recettes issues des prestations fournies par l'ANSR.

2.4.2. Qualifications et aptitudes

- être titulaire d'un BAC + 3 en finances, comptabilité ou gestion ;
- avoir une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans à un poste similaire ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (notamment Word, Excel, Access, Powerpoint, Logiciels de comptabilité Perfecto, etc.) ;
- avoir une parfaite maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques ;
- être dynamique et proactif (ve) ;
- être apte à travailler en équipe et sous pression.

Kar



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone : +229 21604485
Email : ansr@gouv.bj
Site web : ansr.gouv.bj
01BP2039 Cotonou, Bénin

3. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature portant l'objet « **Candidature au poste de ...** » doivent être déposés au secrétariat administratif de l'Autorité nationale de sûreté radiologique et de radioprotection (ANSR) au plus tard le **mardi 02 mai 2023 à 17h00 précises**.

Ils comprennent une version papier et une version numérique des pièces ci-après :

1. une demande manuscrite adressée au Secrétaire permanent de l'ANSR ;
2. un curriculum vitae détaillé ;
3. une photographie d'identité récente ;
4. une photocopie de l'acte de naissance ;
5. les copies légalisées des diplômes et des attestations ;
6. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
7. le dernier acte d'avancement pour les fonctionnaires de l'État ;
8. la fiche de paie d'avril 2023 pour les salariés ;
9. une copie du Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
10. une copie de l'attestation d'Identification fiscale unique (IFU).

4. Modalité de sélection :

La sélection se fera en trois (03) étapes à savoir :

- la présélection des candidats sur études de dossiers ;
- une épreuve écrite ;
- l'entretien de sélection.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus de recrutement.

Les candidats retenus signeront un contrat de travail avec l'ANSR.

N.B. : le présent appel à candidature peut être également consulté sur le site web de l'ANSR <ansr.gouv.bj>.

Fait à Cotonou, le 25 avril 2023

Kuassi Marcellin AMOUSSOU-GUENOU
Secrétaire Permanent, ANSR